

ENQUETE PUBLIQUE DU 29 OCTOBRE AU 29 NOVEMBRE 2018

Construction d'une plate-forme logistique sur la zone d'activités ILLIES-SALOME

Commissaire enquêteur Pierrette MAILLARD

Expertise TRAFIC

Trafic sur la RD 141 requalifiée pour le projet de la plate-forme logistique

PL 300 - V/j

VL Visiteurs 20 - V/j

VL Personnel 400 - V/j

Ce qui fait 1440 mouvements/jour

Trafic prévu sur la RD 141 requalifiée à terme

PL 624 V/j

VL 3366 V/j

Ce qui fait 7580 mouvements/jour

Il est impératif que ces poids lourds ne pénètrent pas dans la ville de Salomé pour des raisons de sécurité et de pollutions, pour cela il faudra installer sur la RD 141 vers Salomé un panneau routier "d'interdiction aux poids lourds après l'accès de la zone d'activités "

En sachant que tout ces véhicules rejoindront la RN 47. 46161 VL/j dont 3370 PL
la RN 41 33261 VL/j dont 2292 PL

augmentant considérablement les nuisances (bruits et pollutions) liées à la circulation déjà existantes.

Suite à l'intervention de l'ADEM, elle indique suivant la synthèse de l'étude d'impact de limitation de vitesse sur la qualité de l'air, le climat, l'énergie et le bruit, que les PL circulant à 70 km/H émettent dix fois plus que les VL légers.

Pourquoi ne pas se servir de la voie ferrée existante qui se situe à 200 m même si pour cela il faut revoir une autre organisation du fret. Il faudra bien l'envisager un jour, on ne pourra pas toujours envoyer des flux de véhicules sur les axes routiers.

Expertise FAUNE FLORE

Il y aura des dérogations pour la destruction de l'habitat d'espèces protégées.

Espèces recensées :

- La pipistrelle commune (chauve-souris)
- La linotte mélodieuse (classée vulnérable sur la liste rouge)
- Le crapaud commun (espèce protégée par arrêté)
- L'Ophrys abeille (orchidée)

Il faut savoir que le crapaud commun, espèce protégée, retourne toujours se reproduire dans la mare où il est né. On ne peut pas détruire son habitat et le transplanter à notre bon vouloir.

Quant à l'Ophrys abeille (orchidée), il nous semble utopique de transplanter une espèce végétale sensible dans une terre de composition différente de celle où elle s'est développée.

Pas de produits dangereux dans ce bâtiment, à surveiller pour que cela ne change pas dans le temps.

Domaine de l'eau

6000 m³/an d'eaux usées traitées par la station d'épuration de Salomé La Bassée (quel itinéraire vont-elles emprunter ?).

Les eaux pluviales de toitures dirigées vers les fossés et le bassin de temponnement Ouest puis le trop plein vers la Libaude. Aucune intervention ne se fera sur ces berges sur la zone d'activités. Que se passera-t-il en amont ou en aval ?

Ne serait-il pas judicieux de récupérer une partie de ces eaux de toitures afin de les réinjecter pour le lavage des surfaces et les toilettes.

Développement des énergies renouvelables

L'imposante toiture de l'entrepôt peut-elle être prévue avec une surcharge afin de prendre en compte le poids d'installation de panneaux photovoltaïques de plus en plus performants.

Salomé Non Aux Pollutions espère que les remarques formulées sur la circulation routière et sur l'impact environnemental naturel et énergétique soient prises en considération.

Rapport rédigé en deux pages

Président : Michel LETIENNE

Trésorier

03 20 29 09 71

e mail : snap.asso@laposte.net

